

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0508

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire - Lyon

objet : Passerelle sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair à Caluire et Cuire -
Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour l'opération n° 0945

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Fih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0508**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire - Lyon

objet : **Passerelle sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair à Caluire et Cuire -
Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour l'opération
n° 0945**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dès la conception du projet de la Cité internationale, l'idée d'une passerelle piétonne et cycliste la reliant au quartier Saint Clair de Caluire et Cuire a été évoquée par les concepteurs et décideurs concernés.

L'arrivée de la passerelle a été intégrée dans le projet de la place basse Demonchy par le paysagiste Alain Provost lors de l'aménagement du parc de Saint Clair.

La passerelle aura un intérêt triple :

- ouvrir sur la rive gauche du Rhône (Lyon 6°, Villeurbanne) le quartier de Saint Clair de Caluire et Cuire,
- permettre une liaison loisirs de pistes cyclables de part et d'autre du Rhône, s'inscrivant dans l'itinéraire de l'Anneau Bleu,
- relier le pôle tertiaire affaire et congrès de Saint Clair à celui de la Cité internationale.

Par délibération en date du 12 juillet 2004, le conseil de Communauté a autorisé une individualisation partielle d'autorisation de programme de 480 000 € TTC.

Lors de sa séance du 2 juillet 2007, le Bureau a approuvé :

- le dossier de consultation des concepteurs relatif à la maîtrise d'œuvre,
- le lancement d'une procédure pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre par voie de concours restreint,
- la composition du jury,
- l'indemnisation des membres libéraux du jury.

Le jury s'est réuni une première fois le 8 novembre 2007 pour proposer la liste des candidats admis à remettre une offre et le 26 septembre 2008 pour proposer un classement des prestations.

Le responsable du pouvoir adjudicateur a désigné le 23 octobre 2008 les 3 lauréats du concours et l'avis de résultat de concours a été envoyé aux publications chargées de l'insertion le 28 novembre 2008.

La négociation avec les 3 lauréats est aujourd'hui terminée. Les résultats seront présentés au Bureau du 23 février 2009 pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

L'objet du présent rapport est l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour la suite des études et les travaux.

Estimation des dépenses :

Rappel de l'AP initiale :

		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
AP 06	investissement	480 000	0
	fonctionnement	213 000	0
total		693 000	0

Montant global après AP complémentaire:

		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
AP 06	investissement	8 940 000	0
AP FO	fonctionnement	403 000	0
total		9 343 000	0

Il est donc sollicité une individualisation d'autorisation de programme complémentaire de :

		Dépenses (en €)	Recettes (en €)
AP 06	investissement	8 460 000	0
AP FO	fonctionnement	190 000	0
total		8 650 000	0

L'échéancier de réalisation est le suivant :

- études de maîtrise d'œuvre : 2009,
- consultation des entreprises : 2010,
- travaux : fin 2010-2011 (18 mois),
- garantie de parfait achèvement : 2012.

Echéancier financier (en €) :

Libellé	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
investissement	40 397,36	34 934,40	305,45	12 183,92	39 177,87	667 587,00	2 909 762,00	5 181 606,00	54 045,00
fonctionnement	0,00	0,00	0,00	52 294,22	160 705,78	10 000,00	165 000,00	10 000,00	5 000,00

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme sur l'opération n° 0945 en investissement de 8 460 000 € TTC, répartie selon l'échéancier de paiement suivant :

- année 2009 : 314 587 € TTC,
- année 2010 : 2 909 762 € TTC,
- année 2011 : 5 181 606 € TTC,
- année 2012 : 54 045 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits d'investissement AP 06 - budget principal de la Communauté urbaine - années 2009 et suivantes - comptes 02315 110 et 0203 100 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.